

APPEL À PROJETS 2016

Coopération scolaire entre académies de France et Etats (ou Districts) des Etats-Unis d'Amérique

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en partenariat avec l'Ambassade des États-Unis d'Amérique en France et avec l'appui de l'ambassade de France aux États-Unis d'Amérique, encourage la coopération scolaire déconcentrée entre académies françaises et États (ou districts) américains. Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre d'une politique volontariste de soutien à l'émergence et au développement de collaborations transatlantiques durables.

- [Objectifs de l'appel à projets](#)
- [Critères d'éligibilité](#) et de [recevabilité des demandes](#)
- [Critères de sélection](#)
- [Modalités d'attribution de la subvention](#)

Objectifs de l'appel à projets

- **Favoriser l'émergence de partenariats structurés** entre académies françaises et États américains.
- **Dynamiser la mise en œuvre des conventions de partenariat passées entre États et académies** visant à développer l'enseignement de la langue et de la culture du partenaire, les échanges d'élèves, d'enseignants, la formation de personnels d'encadrement, la recherche-action en éducation et divers types de projets éducatifs conjoints.
- **Accompagner les projets scolaires franco-américains innovants.**

Critères d'éligibilité et de recevabilité des demandes

Seules peuvent répondre à cet appel à projets les académies françaises. **Chaque académie ne peut proposer qu'un unique projet** qui doit :

- soit contribuer au montage et à la signature d'une convention de partenariat dont le projet est déjà initié ;
- soit s'inscrire dans le cadre d'une convention déjà signée avec une autorité administrative locale des États-Unis d'Amérique : État, district, municipalité, association d'établissements.

Les documents suivants sont nécessaires à l'examen du dossier :

- une lettre d'accompagnement **originale**, datée et signée par le recteur, mentionnant le montant exact de la subvention demandée et l'intitulé du projet ;
- le formulaire de demande **original de l'appel à projets 2016 à télécharger ci-dessous**, dûment complété, daté et signé, comportant :
 - partie I du formulaire : un descriptif détaillé du projet 2016, signé par le recteur ;
 - partie II du formulaire : un budget prévisionnel 2016 détaillé, en équilibre, dont tous les montants sont libellés en euros, daté et signé par le recteur (remplir également l'annexe à télécharger ci-dessous : 1^{er} onglet du fichier Excel).

À noter que la subvention globale demandée **ne pourra excéder 35 % du montant total des dépenses prévisionnelles**.

En outre, le montant global de la subvention attribuée par académie ne pourra excéder 15 000 euros.

- partie III du formulaire : une **évaluation, le cas échéant, du projet subventionné en 2015** (ou, éventuellement lors d'un exercice antérieur), dûment renseignée.

Préciser si ce projet n'a pas commencé, s'il est en cours ou s'il est achevé.

Joindre un bilan narratif définitif original des actions réalisées, daté et signé par le recteur et un bilan financier définitif original, daté et signé par l'agent comptable concerné, dès la fin de l'opération.

Critères de sélection

Les dossiers sont examinés en fonction des éléments suivants :

- caractère novateur du projet,
- caractère interdisciplinaire/pluridisciplinaire,
- qualité du partenariat franco-américain,
- cohérence territoriale du projet (projet s'appuyant sur l'action convergente entre académie et collectivités territoriales),
- cohérence et impact académique du projet (inscription dans le projet académique, **participation de plusieurs établissements** ou instances académiques, plan de diffusion envisagé) : cet aspect fera l'objet d'une attention privilégiée,
- importance et **diversité des cofinancements**,
- articulation du projet avec les priorités ministérielles, notamment :
 - grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, mémoire, citoyenneté ;
 - refondation pédagogique (évolution dans les pratiques d'enseignement et d'évaluation des élèves, éducation au numérique) ;
 - prévention des difficultés, lutte contre les inégalités, lutte contre le décrochage scolaire ;
 - formation et accompagnement des équipes pédagogiques et éducatives ;
 - bien-être à l'école (construction d'une école ouverte et respectueuse, construction d'une école attentive et bienveillante) ;
 - projets/actions en faveur du développement durable ;
 - dialogue de l'école avec les familles, les partenaires de l'école et les territoires ;
 - projets/actions en direction des élèves des voies technologique et professionnelle ;

Un intérêt particulier sera porté aux dossiers abordant les commémorations de la 1^{ère} guerre mondiale (et l'entrée en guerre des États-Unis en 1917) ou les élections présidentielles américaine et française à venir ; l'élaboration commune d'outils pédagogiques constitue également un critère d'évaluation positive du projet.

Modalités d'attribution de la subvention

Un comité mixte composé de représentants du MENESR et de l'Ambassade des États-Unis en France décide de l'attribution et de la répartition des crédits. Pour les projets retenus, une lettre d'accord de principe indiquant le montant du financement envisagé est envoyée au recteur à l'attention du DAREIC.

L'aide accordée au projet peut être cofinancée par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et l'ambassade des États-Unis en France.